

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023

Sur convocation en date du 7 juillet 2023, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 17 juillet 2023 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

BOZONNET-MEUNIER Kathy	CARLIER Albert	PANEL Olivia
THEVENET Jean-Marc	FERRIER Patricia	DUCLOS Laurent
BERLAND Martine	FALAISE Alain	PERNET Martin
CHATELAIN Béatrice	DUCROZET Isabelle	GEOFFRAY Karine
	CORDIER Michel	FAYARD Pascal
	DUBOIS Loïc	PEYROT Pascale arrivée à 20h10
	SUPIE Sylvie	GAY Daniel

Procurations :

Monsieur Hubert MARTIN donne procuration à Hélène CEDILEAU
 Monsieur Jean-Michel SIMONET donne procuration à Isabelle DUCROZET
 Monsieur Pierre MONTIBERT donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS
 Madame Catherine PIVET donne procuration à Madame Sylvie SUPIE
 Monsieur Christian VOVILIER donne procuration à Madame Kathy BOZONNET-MEUNIER
 Monsieur Dominique BERTHET donne procuration à Martine BERLAND
 Madame Aurore BABUT donne procuration à Patricia FERRIER
 Monsieur Xavier CHIROL donne procuration à Madame Béatrice CHATELAIN
 Madame Zarouhine CALMUS donne procuration à Monsieur Martin PERNET
 Monsieur Pascal GOYAT donne procuration à Monsieur Michel CORDIER

Secrétaire de séance : Madame Béatrice CHATELAIN

Mise en ligne le :

I - SEANCE PUBLIQUE – 20H00

Madame le Maire ouvre la séance publique et informe l'assemblée des procurations données par les membres ne pouvant être présents ou retardés.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Madame Béatrice CHATELAIN est nommée secrétaire de séance.

2/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 juin 2023

Sans observation le procès-verbal du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

II- DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATIONS DE MADAME LE MAIRE

Présentation par Madame le Maire des décisions prises par délégations depuis le dernier conseil municipal.

ACHATS

N°	SITE	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT € TTC
035	Autre	Aménagement PN 44 + Carronnières	EUROVIA	14 775,14
036	Ecole J. Chabin	Changement tablier volet roulant	MOREL MENUISERIE	1 791,60
037	Centre municipal- local 10	Faux plafond	JENTELLET	3 166,39
038	Centre municipal- local 10	Distribution alimentation, évacuation, pack wc ...	BARRANCO PLOMBERIE CHAUFFAGE	3 861,60
039	Centre municipal- local 10	Châssis vitré	BADOUX AGENCEMENT	1 409,26
040	Centre municipal- local 11	Peinture, plinthe...	AKZO NOBEL DISBRIBUTION SAS	3 673,30
041	Centre municipal- médecins	Châssis coulissant	BADOUX AGENCEMENT	5 065,66
042	Crèche	Réalisation sol souple	ESPACE VERTS DE L'AIN	40 000,00
043	Ecole les Erables	Table pique-nique	BERNARD TOLERIE INDUSTRIELLE	1 788,00
044	Giratoire « le K »	Panneaux signalisation	SIGNAUX GIROD	1 052,34

Pas d'observation

MARCHÉS À BONS DE COMMANDE

N°	LIBELLE	Entreprise	Montant € TTC
6	Déflashages affaissements de tranchée - 430 rue de la Corrierie	COLAS	2165,40

Pas d'observation

FINANCES

Décision n°2023_06_22 M57

Fongibilité des crédits : Virements de crédits d'investissement du chapitre 21 au chapitre 26

Vu la délibération D-2023_03_020 du 20 mars 2023, autorisant Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget ;

Décision :

Procéder au virement des crédits suivants :

Chapitre	Nature	Fonction	Service	Montant	Opération
21	21534	020	MNA	-2 500.00 €	393
26	261	020	MNA	2 500.00 €	ONA

Correspondant à l'entrée au capital de la SPL In Terra.

Pas d'observation

III – CULTURE**1/ Tarifs cours Ecole de Danse 2023-2024**

Madame Kathy BOZONNET-MEUNIER présente le rapport suivant :

"Différentes disciplines de danse sont proposées à partir de 4 ans. Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2019. La commission sport culture réunie le 20 juin dernier a proposé une révision des tarifs à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023.

Il est proposé une augmentation comme suit à compter de l'année 2023/2024 :

TARIFS COURS ECOLE DE DANSE 2023 2024	1ER		2ÈME		3ÈME		TOTAL	TOTAL
	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur
COURS ENFANTS								
éveil/initiation (50mn)	30,00 €	42,00 €	30,00 €	42,00 €	29,00 €	42,00 €	89,00 €	126,00 €
COURS ENFANTS/ADOS								
Néo Classique/ classique, actuel modern, atelier chorégraphique I et II (1h)	39,00 €	56,00 €	38,00 €	55,00 €	38,00 €	55,00 €	115,00 €	166,00 €
Préparation pointes (30mn)	20,00 €	29,00 €	20,00 €	29,00 €	20,00 €	27,00 €	60,00 €	85,00 €
Néo classique avancé (1h30)	78,00 €	126,00 €	78,00 €	126,00 €	77,00 €	126,00 €	233,00 €	378,00 €
COURS ADULTES								
Atelier chorégraphique III, danse détente (1h)	59,00 €	85,00 €	59,00 €	84,00 €	58,00 €	84,00 €	176,00 €	253,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le rapporteur et après en avoir délibéré,

3/ Budget 2023 : Décision modificative n° 1

Madame Béatrice CHATELAIN présente le rapport suivant :

"Madame le rapporteur informe l'assemblée de la nécessité de procéder à des ouvertures et à des transferts de crédits sur le budget général 2023.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1 à 3, L.2321-1 à L.2321-4, L.2313-1 et suivants,
- Vu la délibération D_2023_03_022 en date du 20 Mars 2023 approuvant le budget primitif 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le rapporteur et après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget général de la Commune comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Section Investissement			
Dépenses			
Chapitre	Article-Programme. fonction	Libellés	DEPENSES
10	10226	Taxes d'aménagement	29 047,00 €
21	21534	Réseaux d'électrification	- 9 047,00 €
21	2188	autres immobilisations corporelles	- 20 000,00 €
Total Dépenses Investissement			- €
Recettes			
Chapitre	Article-Programme. fonction	Libellés	RECETTES
Total Recettes Investissement			- €

- **ACCEPTe** de délibérer sur ces écritures budgétaires et d'adopter en l'état la décision modificative n° 1 du budget communal,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux mandatements et aux écritures correspondantes.

Sans observation, le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité (29 voix pour).

VIII – PETITE ENFANCE

1/ Relais Petite Enfance : partenariat entre le RPE de Péronnas et les communes extérieures

Madame Martine BERLAND présente le rapport suivant :

"La Commission d'action sociale de la CAF de l'Ain, lors de sa séance du 25 octobre 2022, a validé le projet de fonctionnement du Relais petite enfance (RPE) ainsi que le temps de travail d'animation correspondant à 1 équivalent temps plein pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Depuis 2006, un partenariat a été instauré entre le Relais Petite Enfance « Gribouille » de Péronnas et 4 communes extérieures.

Considérant l'évolution des missions du Relais Petite Enfance, le besoin de soutien et d'accompagnement des assistantes maternelles dans leur pratique quotidienne ;

Considérant les sollicitations régulières des assistantes maternelles et des familles des communes de Lent, Saint-André-sur-Vieux-Jonc, Saint Rémy, Servas et Dompierre-sur-Veyle ;

Dans une logique de coopération et de solidarité, la commune de Péronnas et les 5 communes citées ci-dessus, souhaitent conjuguer leurs efforts afin de soutenir la petite enfance.

Pour cela, une convention partenariale (ci-jointe) définissant les engagements réciproques des parties pour la réalisation de l'animation du Relais Petite Enfance « Gribouille » pourrait être conclue."

Madame Béatrice CHATELAIN présente le rapport suivant :

"Madame le rapporteur rappelle à l'assemblée la délibération D_2021_12_086 du 20 décembre 2021 fixant les tarifs pour la location des salles et des matériels communaux à compter du 1er janvier 2022.

Suite aux travaux de la commission finances réunie les 07 mars et 12 Juin 2023 et pour faire face à l'augmentation des charges, il y aurait lieu de revoir le montant de certaines prestations à compter du 1er septembre 2023."

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le rapporteur et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs ci-après annexés pour la location des salles et des matériels communaux à compter du 1er septembre 2023

Sans observation, le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité (29 voix pour).

2/ Locations de salles : Instauration d'une caution pour la location de la salle des fêtes Pierre Chambaud et l'Espace Rencontre du complexe Marc Bernardin à compter du 1^{er} septembre 2023

Madame Béatrice CHATELAIN présente le rapport suivant :

"Actuellement aucune caution n'est demandée lors de la location des salles communales.

Il y aurait lieu d'instaurer une caution de 1 000 € pour la location de la salle des fêtes Pierre Chambaud et l'Espace Rencontre du complexe Marc Bernardin ainsi qu'une grille tarifaire des retenues sur ladite caution en cas de manquement du locataire.

Selon les manquements du locataire, il est proposé d'appliquer les retenues suivantes :

Libellé	Forme des prix	Montant facturé
NETTOYAGE SALLE ET HALL	Forfait	200.00 €
NETTOYAGE TOILETTES	Forfait	100.00 €
NETTOYAGE CUISINE	Forfait	100.00 €
NETTOYAGE VAISSELLE	Forfait	100.00 €
ÉTAT DES POUBELLES / TRI DES DECHETS	Forfait	50.00 €
TABLES MANQUANTES	L'unité	300.00 €
CHAISES MANQUANTES	L'unité	70.00 €
RANGEMENT DE LA SALLE	Forfait	200.00 €
PERTE DE CLEFS	L'unité	200.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le rapporteur et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'instaurer une caution de 1 000 € pour la location de la salle des fêtes Pierre Chambaud et l'Espace Rencontre du complexe Marc Bernardin,
- **ADOpte** le tableau des retenues à appliquer en cas de manquements,
- **DIT** que la présente délibération prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023 et ce jusqu'à nouvelle décision du Conseil municipal.

DISCUSSIONS

M. Alain FALAISE pose la question sur la procédure mise en œuvre en cas de casse.

Mme Béatrice CHATELAIN indique que les modalités seront précisées dans le règlement intérieur mais que cela sera facturé au coût réel au-delà de 1 000€ de remplacement.

M. Pascal FAYARD rappelle l'importance de formaliser un état des lieux et une convention de prêt.

Béatrice CHATELAIN informe qu'une convention existe déjà et qu'un règlement des salles était en cours de rédaction.

M. Albert CARLIER souhaite que l'on précise que ces tarifs sont bien inférieurs à ce qui a été proposé en commission.

Madame le Maire souligne qu'en tant que service public, la commune n'a pas vocation à rechercher la rentabilité.

Sans autres observations, le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité (29 voix pour).

(sur présentation obligatoire et exigée d'un certificat médical)

- Inscription tardive (en dehors des délais) : prix du repas + 2,10 €
- Les enseignants et le personnel municipal : 7,10 €

Madame le Maire précise que le coût d'un repas revient, toutes charges comprises, à environ 9€ pour la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le rapporteur et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} Septembre 2023,
- **AUTORISE** Madame le Maire à les faire appliquer dès le 1^{er} Septembre 2023.

Sans observation, le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité (29 voix pour).

VI - EMBELLISSEMENT

1/ Jardins familiaux : Tarifs annuels de location à compter du 11 novembre 2023

Madame Béatrice CHATELAIN présente le rapport suivant :

"Il convient de prévoir le renouvellement des locations des parcelles des jardins familiaux à compter du 11 novembre 2023.

Sur la base des travaux de la commission embellissement qui s'est réunie le 12 juin 2023, il est proposé d'augmenter les tarifs et de les fixer à 0,50 € le m² comme suit :

PARCELLES	SURFACES EN M ²	2022/2023 0,45 €	2023/2024 0,50 €
1	145	65,25 €	72,50 €
2	208	93,60 €	104,00 €
3	215	96,75 €	107,50 €
4	216	95,40 €	106,00 €
5	169	76,05 €	84,50 €
6	163	73,35 €	81,50 €
7	144	63,00 €	70,00 €
8	180	76,50 €	85,00 €
9	204	88,20 €	98,00 €
10	200	90,00 €	100,00 €
11	215	90,45 €	100,50 €
12	165	74,25 €	82,50 €
13	180	77,40 €	86,00 €
14	162	72,90 €	81,00 €
15	214	96,30 €	107,00 €
16	205	92,25 €	102,50 €
17	224	100,80 €	112,00 €
18	161	72,45 €	80,50 €

Le montant de la location est fixé pour une année, soit du 11 novembre au 10 novembre de l'année suivante".

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le rapporteur et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus applicables à compter du 11 novembre 2023.

Sans observation le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité (29 voix pour).

VII - FINANCES

1/Location des salles et du matériel de la commune / Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023

Madame le Maire remercie la commission Finances pour le travail effectué.

- **AUTORISE** Madame le Maire à fixer les tarifs de l'école de danse à compter de l'année scolaire 2023 / 2024 suivant le tableau présenté ci-dessus.

Les sommes seront encaissées au budget communal, au début de chaque trimestre.

L'inscription se fait pour l'année. Toutefois, il est possible d'arrêter en cours d'année conformément au règlement intérieur de l'école, à savoir :

- Suppression de l'enseignement de la discipline, par l'établissement,
- Tout changement d'horaire, à l'initiative de l'établissement, rendant le cours inaccessible à l'élève,
- Changement de domicile, à partir du moment où, de par sa nouvelle adresse, l'élève n'est plus en mesure de suivre les cours dispensés (déménagement hors des limites du pôle territorial Bourg-en-Bresse),
- Absence non remplacée du professeur pendant au moins six semaines consécutives ou dix leçons consécutives,
- Absence ou indisponibilité de l'élève pendant six semaines consécutives sur présentation d'un certificat médical et s'il n'y a pas ensuite reprise des cours,
- Changement de situation professionnelle ou scolaire rendant les cours inaccessibles.

Sans observation, le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité (29 voix pour).

IV – JEUNESSE / SCOLAIRE

1/ Temps d'activités périscolaires : Tarifs à compter de l'année scolaire 2023 / 2024

Madame Martine BERLAND présente le rapport suivant :

"Madame le Rapporteur rappelle à l'assemblée la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP). Les tarifs des temps d'activités périscolaires ont été augmentés de 4,34 % pour l'année 2021 / 2022 et sont de 24 € par atelier et par trimestre.

Suite aux travaux de la commission « petite enfance – action éducative jeunesse » réunie le 19 juin 2023, il est proposé de les augmenter de 2€ à compter de l'année 2023 / 2024 soit :

- 26,00 € par atelier et par trimestre

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où il l'exposé de Madame le rapporteur et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à fixer les tarifs à compter de l'année scolaire 2023 / 2024 à 26,00 € / atelier / trimestre.
- **DIT** que les parents qui inscriront leur enfant à une activité hebdomadaire (sport, activité culturelle, études...) paieront 26,00 € / activité / trimestre et que les enfants pourront éventuellement rejoindre la garderie périscolaire (moyennant une participation au centre de loisirs le Calypso).

Sans observation le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité (29 voix pour).

2/ Restaurant scolaire : Modification des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023

Madame Martine BERLAND présente le rapport suivant :

"Il est rappelé à l'assemblée la délibération n° D_2022_10_069 prise par le conseil municipal lors de sa séance du 24 octobre 2022 proposant l'augmentation des tarifs du restaurant scolaire au 1^{er} janvier 2023.

La commission « petite enfance – action éducative – jeunesse » réunie le 19 juin 2023 propose l'augmentation suivante à compter du mois du 1^{er} septembre 2023 :

- | | |
|--|--------|
| - Le plein tarif : | 4,10 € |
| - Le tarif réduit (3 enfants et + mangeant à la cantine) : | 3,65 € |
| - Le tarif "allergie" : | 1,55 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé de Madame le rapporteur et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le partenariat entre le Relais Petite Enfance de Péronnas et les communes de Lent, Saint-André-sur-Vieux-Jonc, Saint Rémy, Servas et Dompierre-sur-Veyle,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention, les actes à intervenir ainsi que tout éventuel avenant.

Sans observation, le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité (29 voix pour).

XIV – QUESTIONS DIVERSES

1/ Dates

20 juillet : Ciné plein air

21 juillet : Départ de la délégation pour l'Allemagne

27 août : Broc à livres

2 septembre : Forum des associations

Sans autre sujet à aborder, Madame le Maire clôt la séance publique à 21 heures 45.

Prochain Conseil municipal

Lundi 11 septembre 2023 – 20H00

Madame le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Hélène CÉDILEAU

Béatrice CHATELAIN



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Hélène Cédileau", is written over the official seal.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Béatrice Chatelain", is written over the official seal.



